

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 529

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Au début de la première phrase de l'alinéa 17 de cet article,

substituer aux mots :

«Cet accord »

les mots :

« L'accord collectif intercommunal prévu au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel